



demande de remboursement prejudice

Par employeurdu75, le 17/05/2011 à 15:20

Bonjour, je suis chef d'entreprise dans le domaine de la maçonnerie. J'ai eu un stagiaire durant une semaine.

celui-ci a essayé de voler mon camion en forçant la serrure ou il y a laissé coincé un couteau suisse... j'ai dû faire réparer et bien entendu payé les préjudices. Je souhaiterais lui demander le remboursement des dommages qu'il a causés. Pouvez-vous me donner un modèle de lettre que je puisse lui écrire svp? Par avance merci à tous de m'avoir lu.

Par rugbys, le 17/05/2011 à 19:20

Bonjour,

Je pense que vous auriez dû déposer plainte pour ces faits et contacter l'école (ou l'organisme) avec laquelle la convention de stage a été signée pour les informer.

Bon courage.

Par employeurdu75, le 18/05/2011 à 09:02

Bonjour, merci de votre réponse.

Je suis allé au commissariat mais ils ont refusé d'accepter ma plainte. Leur réponse était claire : "vous ne pouvez pas porter plainte contre votre stagiaire!!". L'école en a été informée. Maintenant comment faire pour récupérer les sommes dépensées suite aux réparations du camion??

Qu'en est-il de la loi? Un stagiaire a-t-il le droit de voler son employeur sans que l'employeur puisse faire quoi que ce soit?

Que puis-je faire légalement? merci.

Par rugbys, le 18/05/2011 à 10:35

Bonjour,

Si la gendarmerie a refusé de prendre votre plainte, déposez-la auprès du procureur de la République par courrier avec accusé réception. Je pense qu'ils ont refusé que vous désigniez votre stagiaire !

Bonne réception.